

Contre l'escalade guerrière, pour la paix dans le monde

La CGT condamne fermement l'invasion de la Russie en Ukraine et au-delà toute invasion qui remet en cause la souveraineté des peuples partout dans le monde. L'escalade guerrière ne rapporte qu'aux marchands d'armes et aux spéculateurs de tout poil qui se servent des conflits pour jouer au Monopoly. Les seuls perdants sont les peuples dans leur ensemble qui auront à souffrir de pénuries, d'inflation galopante, d'augmentation des maladies et de la mortalité. Ce n'est pas pour rien que la CGT porte haut et fort une réindustrialisation respectueuse des travailleurs et de l'environnement ainsi qu'un service public fort en France. La dépendance économique, énergétique... d'un pays face à un autre pays quel qu'il soit est toujours néfaste et oblige à des compromis malsains. De plus, une réforme fiscale pour une autre répartition des richesses, réduirait considérablement les ardeurs de spéculation des plus riches et permettrait au monde du travail de vivre dignement. Ne cédon pas aux sirènes anxigènes des « va-t-en-guerre » qui nous promettent des lendemains douloureux et inéluctables. Seul le mouvement social, pacifiste, national et international, en grandissant en puissance est de nature à obliger nos gouvernants de changer de braquet. Chaque revendication gagnée pied à pied pour l'emploi, le salaire, les conditions de travail est de l'argent détourné de la spéculation pour une meilleure vie pour nous. Quelle connerie la guerre !

Plus que jamais...



...NON
à la GUERRE
en UKRAINE !

Branche Poste**Un accord fourre-tout**

La BGNP vient de lancer les négos pour un accord « collectif de travail en bureau de poste ». Il semble s'agir d'un accord fourre-tout où il va nous falloir rester vigilant pour ne pas y perdre nos « petits ». D'entrée, La Poste indique que pour les cadres il n'y aura pas de négo même s'ils font partie du collectif. Dans la première version de l'accord qui sera décliné en deux parties, il faut gratter pour trouver le lien avec les conseillers bancaires. Les négociateurs vont devoir reprendre les acquis des précédents accords (prolongés pour partie jusqu'en septembre) pour les mettre à la hauteur de nos revendications. Il est fort à parier que faire un accord en deux parties vise à nous embrouiller : « là ce point est dans le premier accord. Ah non ! Ce point est dans le deuxième accord ». La CGT porte les revendications de l'ensemble des personnels en bureaux et a déjà obtenu des avancées.

Plis électoraux

Quoi qu'en dit la BSCC, l'acheminement, le traitement et la distribution des plis électoraux sont une charge de travail supplémentaire devant être rémunérée. Dans de nombreuses directions locales, des négociations sont en cours, grâce aux salariés mobilisés avec la CGT, pour exiger cette reconnaissance du travail. La CGT propose une rémunération forfaitaire de base de 150 euros pour chaque tour de scrutin, pour tous les personnels impactés ; plus 1 heure supplémentaire payée ou rendue pour 30 plis distribués ; pas de sécabilité les semaines de scrutin ; la prise en compte dans le temps de travail des nouvelles activités et travaux supplémentaires ; le respect de la prise des jours de congés et repos de cycle.

Branche Télécoms**On ne vous dit pas tout !**

Les CSE d'Orange contribuent aux prestations des Retraités en reversant 5% de leur budget ASC au Comité central CSEC. Le taux de contribution de l'entreprise pour les ASC (2,5% de la masse salariale) avait été calculée en intégrant le volume des prestations sociales qui étaient offertes aux retraités France Télécom d'avant 2005. Or depuis que les élus CFE-CGC de SCE et OFS ont la majorité absolue, ils refusent de financer la part revenant aux Retraités. Une résolution va être proposée aux élus du CSEC. Si elle est adoptée, à partir du 1^{er} juillet 2022, les nouveaux retraités issus des CSE « non-contributeurs » au budget Retraités du CSEC en seront écartés ! Interpellez vos représentants au CSE ! Pour la CGT, il est juste de pouvoir bénéficier d'activités sociales et culturelles tout au long de sa vie.

Sous-traitants, réagissez !!!

Après 7 ans de partenariat avec ses sous-traitants historiques, Orange les remercie en redistribuant certains secteurs géographiques à de nouveaux prestataires ! Les héros d'hier vont être licenciés ou devront accepter une mobilité longue distance : un vrai dumping social où les perdants sont toujours les salariés, et les gagnants, les actionnaires et le capital ! La seule issue pour la sauvegarde de leurs emplois est la lutte pour obtenir la négociation d'accords de transferts vers les nouveaux fournisseurs, sans perte de salaire et avec reprise de l'ancienneté, et la réinternalisation (par embauche) des salariés sous-traitants chez Orange.



FLASH CADRES



Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT
Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 30 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : ufc@cgt-fapt.fr



Échos

Votons CGT

La crise sanitaire a entraîné une explosion des livraisons de repas à domicile et la CGT dénonce les conditions de précarité et les conditions sociales des livreurs. C'est pourquoi elle participera à la 1ère élection des représentants des plateformes du 9 au 16 mai 2022, parce qu'elle considère que même s'ils ne sont pas salariés, ils sont tout de même sous subordination. Pour trouver des solutions, la question à se poser n'est pas celle du statut (indépendants, salariés...) mais de la réalité du travail. Avec 10 Md€ de repas livrés, les plateformes ont des moyens financiers énormes alors que les 100 000 livreurs ont du mal à se faire entendre. Toutefois, il est très difficile de fédérer ces travailleurs indépendants qui voteront par secteur quel que soit le nombre de plateformes pour lesquelles ils travaillent.

Intergénérationnel

Augmentation de la mortalité infantile

Les données de l'INSEE montrent une progression de la mortalité infantile en France depuis 2012. Près de 70% des décès sont survenus au cours de la 1^o semaine. La fermeture massive des maternités est probablement une des causes. En effet, le nombre est passé de plus de 1300 en 1975, à 800 en 1995, à 460 en 2019. L'argument a été que les petites maternités étaient soit disant dangereuses. De plus, depuis plusieurs années, nous manquons de médecins accoucheurs. Dans les 2 cas, cela a été organisé par les pouvoirs publics. Des études scientifiques prouvent que les petites maternités ne sont pas plus risquées que les grandes. Nous ne comptons plus les faits divers rapportant des accouchements dans des conditions et lieux inappropriés du fait de l'éloignement.

Le dogme patronal

« Il va falloir travailler plus », le candidat Macron relance le débat sur la réforme des retraites et positionne en tête de ses propositions un départ à 65 ans. Le système français n'est certes pas parfait mais n'est pas pour autant dans une situation financière critique. Deux rapports confirment cette analyse. Celui du COR de juin 2021 qui estime qu'à l'horizon 2070, la part des dépenses des retraites dans le PIB baissera progressivement et sera moins élevée qu'en 2019. Et celui de la DREES et la DARES, qui estiment que si l'âge de départ à la retraite avait été de 64 ans au lieu de 62 en 2019, les prestations chômage auraient été alourdis de 1.3 milliards d'€, et les minimas sociaux, pensions d'invalidités et arrêts maladies auraient augmenté de 3.6 milliards d'€. Et « il » parle d'économies ?

International

Ukraine

Le mouvement syndical international condamne l'invasion russe en Ukraine, exprime sa solidarité avec le peuple, les travailleurs et les syndicats d'Ukraine et exige que toutes les forces russes quittent l'Ukraine immédiatement. Il appelle d'urgence à la reprise d'un dialogue ouvert afin de trouver une solution pacifique à cette crise. Des fonds de solidarité ont été mis en place par les fédérations syndicales mondiales et la CSI (confédération syndicale internationale) pour aider les syndicats ukrainiens à fournir aux travailleurs en Ukraine, ainsi qu'à leurs familles, de la nourriture et de l'eau, du matériel médical et des articles d'hygiène. La CSI a lancé une pétition en ligne en faveur de la paix, du dialogue et de la démocratie : <https://petitions.ituc-csi.org/ukraine-fr>

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Où va-t-on...

La marche « lookup » du 12 mars entendait porter les questions de justice climatique et sociale au cœur de la campagne présidentielle : quand bien même il s'agit d'une préoccupation majeure, elles n'occupent que très peu l'espace médiatique. Entre réformer le système ou le changer, les instigateurs de la marche n'ont pas tranché mais ont eu comme objectif de limiter les votes pour des candidats « anti-climat » comme Macron, Le Pen, Zemmour ou Péresse. Face à un Etat défaillant et à des multinationales déchainées, les ONG se préparent au pire quitte à enclencher des actions de désobéissance civile : elles tentent de relancer une dynamique dans un climat anxigène par des grèves pour le climat les 25 et 26 mars.

Luttes

Deliveroo

Le droit du travail et l'ubérisation est la question centrale au procès Deliveroo. Si certains coursiers autoentrepreneurs ont une connaissance limitée du droit du travail, beaucoup expriment avec vigueur le sentiment d'être exploités par des plateformes qui mettent en avant la liberté, la flexibilité, alors qu'ils ne peuvent se dégager un revenu correct qu'au prix d'un engagement durable avec une nécessité de disponibilité presque totale. Se pose alors la question du travailleur indépendant ou du travailleur sous lien de subordination. Que penser des modifications unilatérales de rémunération, des directives, contrôles, ordres et sanctions progressives ou de l'obligation d'utilisation d'un logo ? Le tribunal devra trancher !

Tipiak

A l'appel de la CGT, les salariés de 4 sites de Tipiak ont arrêté les machines pour revendiquer l'augmentation du pouvoir d'achat. Avec 1300€ par mois, ce n'est pas facile tous les jours, d'autant qu'aux salaires insuffisants s'ajoutent les cadences de travail qui s'intensifient. Oubliés de la prime Covid en 2020, lorsque la direction ne leur a proposé que 1.8 % d'augmentation, ils se sont pris en main, se sont soudés entre eux et entre sites, ont créé un lien unique : celui qui fait changer le rapport de force. Après 3 semaines de grève, 2,5 % d'augmentation générale, 1,5 % de plus sur le panier-repas chez Tipiak Traiteur-Pâtisserie et près de 4 % gagnés chez Tipiak Épicerie représentent donc un sacré succès.

Égalité

Double peine

Avec le confinement de 2020, le salariat a découvert précipitamment le télétravail. Les femmes en particulier ont dû concilier cette nouvelle organisation du travail et le poids historique du travail domestique. Avec la suite de la pandémie, le télétravail est devenu pérenne, les enfants ont repris l'école, mais les inégalités ont perduré. De par leur cumul d'activités les femmes, principalement, ont subi le stress et la fatigue physique. De plus, elles ont été davantage tenues à l'écart des promotions et des augmentations salariales que leurs collègues masculins. Thérèse Villame membre de la commission genre d'Attac en conclut que pour empêcher d'accroître les inégalités hommes-femmes par le télétravail il faudra lui fixer des limites.